



RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Concours Finales de Coupe de France 2019 »

PREAMBULE

La Ligue Régionale Hauts-de-France de Basket-ball, ci-après dénommée « la Ligue », association de 1901 dont le siège social est situé au 30 rue Albert Hermant, 59133 Phalempin organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Concours Finales de Coupe de France 2019 ».

Le jeu concours débute le jeudi 4 avril 2019 à 12h00 (heure française).

Ce jeu concours est accessible sur la page Facebook de la Ligue :

<https://www.facebook.com/402227113254732/posts/1672727906204640/>

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

A l'occasion des finales de la coupe de France de basket à l'AccorHotels aréna le vendredi 10 et samedi 11 mai 2019, la Ligue organise un jeu-concours, ci-après « le jeu concours », destiné à tous les fans de basket, utilisateurs les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram. Le présent règlement officiel définit les droits et obligations de la Ligue et des participants.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

2.1 Conditions de participation

La participation à ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toutes personnes physiques, ayant un compte Facebook ou Twitter ou Instagram valide. Par le terme « participant », il faut entendre au sens du présent règlement toute personne effectuant un partage, via les réseaux sociaux Facebook, Twitter ou Instagram.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'utilisation des réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram.

Les participants s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement sous peine d'entraîner la nullité de leur participation.

La Ligue et l'ensemble de ses membres ainsi que les membres de leur famille et toute personne amenées à participer à l'organisation de ce jeu n'ont pas le droit de gagner ce jeu.

2.2 Accès au jeu concours

La participation au jeu concours est gratuite sans obligation d'achat. La participation au jeu concours se fait exclusivement sur la page Facebook de la Ligue Régionale Hauts-de-France de Basketball ainsi

que son compte Twitter et Instagram via les modalités décrites à l'article 2.3 de ce règlement. Pour jouer, le participant doit posséder un compte Facebook, Twitter ou Instagram valide et à son nom. Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue. Il est donc nécessaire d'avoir un accès à Internet, de disposer d'une adresse électronique valide et d'avoir un compte Facebook, Twitter ou Instagram actif pour participer au jeu.

Facebook, Twitter et Instagram ne sont ni organisateurs ni parrains de cette opération et les données personnelles des participants collectées sont exclusivement destinées à la Ligue et non à Facebook, Twitter ou Instagram.

2.3 Modalités de participation

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du concours et les accepter sans réserve. Pour participer au jeu, la personne doit :

Se connecter sur son profil personnel Facebook, Twitter ou Instagram

- Aller sur la page Facebook ou Twitter ou Instagram de la Ligue
- Se rendre sur la publication « CONCOURS »
- Aimer la publication et taguer 2 amis sur Facebook et Instagram
- Retweeter + s'abonner au compte twitter de la Ligue

2.4 Durée du jeu concours

Le jeu concours débute le jeudi 4 avril 2019 à 12h00 (heure française) et prendra fin le lundi 15 avril à 12H00 (heure française).

La Ligue se réserve le droit de mettre fin au jeu concours « Concours Finales de Coupe de France 2019 » à tout moment.

ARTICLE 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS, LISTE DES GAINS

Le concours «Concours Finales de Coupe de France 2019 » est un jeu concours à l'issue duquel un tirage au sort sera effectué le lundi 15 avril 2019 pour la désignation des gagnants.

Les participants au jeu concours ne peuvent aucunement prétendre de droit à l'obtention d'un gain lors du partage ou de l'abonnement aux pages Facebook, Twitter et Instagram.

La personne sera tirée au sort au terme de la période déterminée lors de la mise en place du jeu concours et selon les modalités définies au présent règlement. Un seul gagnant sera tiré au sort et désigné comme vainqueur du jeu. Le gagnant sera directement contacté par la Ligue. Le gagnants se verra adressé par courriel 3 places E-Tickets, l'une à coté de l'autre, de catégorie 4 , Balcon S, rang 91 et places n°01-02 et 03, d'une valeur de 15,00 euros chacune et permettant l'accès aux finales de la Coupe de France de basket à l'AccorHotels Aréna le Samedi 11 mai à partir de 11H30. Toutes les places sont au nom du président de la Ligue Mr « Paul Merliot »

ARTICLE 4 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen n°2016/679 (RGPD) , les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant. Ils disposent également d'un droit à la portabilité de leurs données ainsi qu'à un droit à la limitation du traitement dans certains cas visés par la réglementation. Les droits peuvent être exercés auprès de la Ligue en écrivant à l'adresse suivante : Ligue Régionale Hauts-de-France COMMUNICATION JEU CONCOURS ,30 Rue Albert Herman,59133 Phalempin. Les données personnelles sont recueillies à des fins de

détermination du gagnant du jeu-concours et d'envoi des gains au gagnant dans le cadre de la participation au jeu-concours. Les données collectées sont à destination des salariés de la Ligue intervenants sur le jeu concours pour une durée de 3 mois à compter du début du jeu concours. Les participants autorisent toutes les vérifications et notamment celles concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

La Ligue ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ou en cas de nécessité justifiée, il était amené unilatéralement à annuler le présent jeu et/ou les récompenses, à les écourter, à les proroger, à les reporter ou à en modifier les conditions.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le présent règlement, notamment afin d'influencer par un moyen déloyal la désignation du gagnant.

En cas d'irrégularité prouvée, la Ligue se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT OFFICIEL

Le règlement officiel du jeu «concours Finales de la Coupe de France 2019» est accessible à titre gratuit sur le site internet de la Ligue : hautsdefrancebasketball.org

ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE

L'interprétation du présent règlement officiel est soumise au droit français. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du présent règlement sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris. L'éventuelle nullité d'un article du présent règlement n'entraîne pas son annulation.

ARTICLE 8 : MODIFICATION

La Ligue se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, d'écourter ou proroger, reporter, suspendre ou d'annuler ce jeu concours si les circonstances l'exigeaient, sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants et / ou les gagnants.